

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers:	
En exercice	15
Quorum	8
Présents	.11
Votants	14
Procurations	

<u>Date de la convocation</u>: 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

<u>PRESENTS</u>: Mesdames DELEU Françoise, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

ABSENT EXCUSE Madame MASSON Aurélie

PROCURATIONS: Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 15 DELIBERATION N 2 <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2024</u>

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022,

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 25 octobre 2024 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 14 voix pour

- <u>D'APPROUVER</u> le procès-verbal du Conseil municipal du 25 octobre 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé

Le secrétaire de séance DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ... 2 2 NOV. 2024

Lo Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.